

Pour un projet éolien à Cenne-Monestiés

Les personnes favorables ou défavorables au projet éolien sont autant respectables les unes que les autres. Par la consultation mise en place sous forme de vote, il s'agit de permettre un choix démocratique en donnant la possibilité à tous les Cannois de se prononcer sur un débat concernant un projet, et non de combattre des adversaires.

Pourquoi l'énergie éolienne est-elle utile ?

Les énergies fossiles (charbon, fuel, gaz) polluent et sont responsables du réchauffement climatique ; le nucléaire comporte des risques (voir Fukushima et Tchernobyl) et laisse des déchets dangereux pour des centaines de générations.

S'il faut d'abord baisser les consommations énergétiques (mieux construire, isoler, etc...), il faut aussi diminuer la part des énergies nucléaires et fossiles par le développement des énergies renouvelables : l'éolien y contribue (voir au verso les idées fausses).

Pourquoi le projet éolien de la société ARKOLIA a-t-il sa place à Cenne-Monestiés ?

Nous pouvons prendre notre part de ce développement à Cenne-Monestiés dans la mesure de nos possibilités.

Il est possible de monter localement des projets photovoltaïques ou hydroélectriques, ou des projets d'économie d'énergie par exemple sous forme de coopérative (d'ailleurs la mairie a lancé des actions dans ce sens) ; mais cela n'est guère possible pour un projet éolien qui demande des investissements très importants.

La société ARKOLIA n'est pas un grand groupe avec des actionnaires ou des fonds de pension qui cherchent à « se gaver » ; c'est une PME d'une cinquantaine de salariés qui a une solide expérience dans les énergies renouvelables, et ses 3 associés, comme tout entrepreneur, souhaitent gagner de l'argent plutôt qu'en perdre.....

Cenne-Monestiés se situe dans une zone géographique qui, au vu des enjeux fixés par le schéma régional éolien, est favorable pour l'implantation d'éoliennes, en particulier du fait d'un gisement de vents important ; il est logique de privilégier ces zones pour éviter une dissémination des éoliennes. Des projets sont d'ailleurs en cours dans des communes voisines, dont Saissac.

Si les Cannois sont favorables à ce projet, celui-ci devra ensuite obtenir, après enquête publique, une autorisation préfectorale en fonction de règles de développement souhaitées à juste titre par le Préfet, et de critères précis (potentiel de vent, impact sonore, enjeux environnementaux, faune et flore, paysages, transport électricité, servitudes techniques,...). Le travail de la Préfecture qui a refusé le projet précédent a été salué, faisons confiance à la Préfecture pour instruire ce projet qui se différencie du précédent (porteur de projet, implantation, intégration paysagère, impact sonore,...).

Quels avantages pour notre commune ?

Outre le fait de contribuer au développement des énergies renouvelables, notre commune obtiendra des apports financiers en lien avec ce projet : au minimum 60 000 € par an.

En effet, si l'on ajoute les taxes foncières et les loyers des terrains et des chemins proposés par Arkolia, on arrive d'ores et déjà à près de 50 000 € par an. Mais nous avons rencontré la semaine dernière un ingénieur du SYADEN (Syndicat Audois de l'Energie, une émanation du Conseil Départemental) ; si les Cannois sont favorables à ce projet, il nous accompagnera pour la suite (c'est son métier d'accompagner des projets énergie renouvelable) et il nous a d'ores et déjà indiqué être certain que nous pourrions négocier des conditions encore plus favorables. Par ailleurs, notre communauté de communes aurait un apport annuel de 167 000€, dont nous bénéficierions aussi en partie.

Mais même en restant sur cette hypothèse basse de 60 000 € par an cela changerait complètement la situation budgétaire de la commune : nous aurions alors les moyens de fonctionner normalement et d'améliorer la qualité de vie du village, tout en sauvegardant notre barrage. Par exemple, le conseil municipal pourrait décider de baisser la part des impôts locaux de 20 000 € (soit 12 à 15% d'impôts locaux en moins pour ceux qui en paient), tout en ayant la possibilité, chaque année, sans emprunt, d'effectuer entre 60 et 80 000 euros d'investissements (ces investissements sont en effet complétés par des subventions du département, ou de la région, ou de l'état, ou autres).

Nous comprenons, même si nous ne partageons pas cette perception, que certains n'apprécient pas la vision d'éoliennes et aient d'autres craintes; mais on ne peut nier que ce projet apporterait par ailleurs une amélioration significative de notre qualité de vie dans notre village. Et dire cela, ce n'est pas « se vendre » : la commune perçoit par exemple de l'argent d'EDF pour le passage des lignes électriques sur la commune, ce n'est pas pour cela que nous nous « vendons » à EDF ou que nous refusons cet argent.

Entre avantages et inconvénients, à chacun de se faire son opinion.

(Dernière minute : nous venons d'avoir le montant des travaux à faire sur le barrage : 1,1 millions pour le mettre aux normes ou 3,7 millions pour le démanteler. Quoiqu'il arrive, nous serons dans l'obligation de faire l'un ou l'autre, avec au moins 20% à charge de la commune. Dans la situation actuelle du budget communal, une fois payés les frais de fonctionnement que nous avons réduits le plus possible, les frais d'emprunt, et les frais du barrage avec le coût des travaux de mise aux normes, même étalés sur 25 ans, il ne restera rien....nous ne pourrions rien faire dans le village. Quelles sont les solutions ?)

Quelques idées fausses concernant les éoliennes

A cause des éoliennes (et aussi du photovoltaïque) qui fonctionnent de manière intermittente, il faut davantage de centrales à charbon ou à fuel : FAUX

En premier lieu, du fait que la France est soumise à 3 régimes de vents qui ne sont pas corrélés, il y a une certaine constance dans la production éolienne. Si malgré tout il y a un manque de vents et de soleil, l'hydroélectricité peut jouer un rôle de régulation, pas besoin d'autres centrales à énergie fossile (en 2014, l'hydroélectricité a produit 68 teraWh, le cumul de l'éolien et du photovoltaïque 23 teraWh...il y a de la marge).

Les éoliennes ne contribuent pas à la baisse de l'énergie nucléaire : FAUX

L'électricité produite par l'éolien (et le photovoltaïque) devient maintenant concurrentielle financièrement par rapport au nucléaire dans un contexte où la vente d'électricité est en train de passer à la mise en concurrence obligatoire ; le coût de la rénovation et de la construction de centrales nucléaires fera(ou ferait) encore augmenter le prix de l'électricité nucléaire. Le développement de l'éolien, d'ailleurs soutenu par le réseau « Sortir du Nucléaire », contribue donc à la baisse du nucléaire.

Avec des éoliennes à proximité, nos maisons vont perdre de leur valeur : FAUX

Les 2 seules études françaises disponibles (Aude 2002/CAUE et Nord-Pas de Calais 2010/ADEME), aisément trouvables sur internet, montrent qu'il n'en est rien. Par ailleurs, après information auprès des communes de Lacombe et d'Arfons, qu'il est facile de vérifier, aucun lien n'est établi entre le prix des maisons et les éoliennes. L'amélioration des équipements communaux et la baisse des impôts locaux, consécutifs aux éoliennes valorisent au contraire les communes concernées.

Les éoliennes causent des problèmes sanitaires, en particulier liés au bruit : FAUX

Il n'existe aucune étude montrant des problèmes sanitaires, en particulier liés aux infrasons, dus aux éoliennes. Par ailleurs, suite au rapport de 2008 de l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, une loi a fixé une distance minimale de 500m entre habitat et éoliennes; d'autre part, l'impact sonore ne doit pas dépasser dans les zones habitées 5db le jour et 3db la nuit. Il est facile d'aller vérifier ce que cela donne à Avignonnet, Lacombe ou Arfons.

L'installation des éoliennes va causer de gros dégâts sur les routes, les chemins et les arbres : FAUX

Les éléments apportés en grands gabarits sont soumis aux réglementations concernant les transports exceptionnels ; ils seront transportés sur les routes départementales sans traverser le village. Puis l'accès se fera en empruntant des chemins préexistants, qui ont déjà la largeur requise. Le revêtement sera refait auparavant par le promoteur, sans goudronnage. Ces chemins seront ainsi ensuite plus aisément empruntables par les agriculteurs.

Le démantèlement des éoliennes en fin de vie n'est pas assuré : FAUX

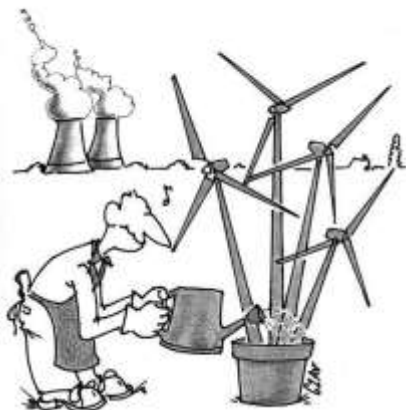
Le démantèlement des éoliennes est strictement encadré par le code de l'environnement (article R553-1) ; un provisionnement fixé par l'arrêté d'autorisation de l'installation est obligatoire (actuellement 53 000 € par éolienne au minimum) ; il est réactualisé par arrêté ministériel. Si des craintes subsistaient malgré tout à ce sujet, il serait toujours possible de prendre sur les 1,5 millions d'euros minimum d'apport à la commune en 25 ans.....

Les éoliennes tuent beaucoup d'oiseaux ou de chauves-souris : FAUX

Concernant les oiseaux, une étude de la Ligue de Protection des Oiseaux de 2007 (voir internet) indique 0 à 3 oiseaux tués par an par éolienne (sur les 100 000 kms de ligne haute tension : 20 à 50 par an et par km...); n'étant pas dans une zone de migration, nous nous situerions dans la fourchette basse.

Concernant les chauves-souris, les études montrent des résultats très divers suivant les lieux (cf site de la SFEPM : de 0 à 69 tués par an) ; l'étude d'impact indépendante donnera des précisions à ce sujet.

Les fermes éoliennes ont de l'avenir



Les éoliennes ne renferment aucun produit toxique.
Le béton et l'acier de leur support est inerte et ne dégage aucune pollution.
Elles n'émettent pas de radioactivité, ni de déchets dangereux.
Les éoliennes ne rejettent pas non plus de gaz de combustion participant à l'effet de serre ou à la pollution atmosphérique.
Elles produisent en 2 à 3 mois l'énergie nécessaire à leur fabrication, leur installation, leur maintenance et leur démantèlement.

Pour ou contre les éoliennes, votez au secrétariat de mairie entre le 21 et le 27 mars
Lundi 10h-midi / mercredi 10h-midi et 18h-20h / vendredi 10h-midi / samedi 8h-midi / dimanche 10h-midi
Document fait par Pierre Thiollière et Jean Michel Monmège - Imprimez en noir et blanc : moins de colorants et 10 fois moins cher